



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 1083/2026
RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
sur la RD 900, Commune de Le Boulou, hors agglomération

Pétitionnaire : P.M.M. Entreprise P.M.M. - Mme Sarah Ait Ali Said - 6 rue Macedonio Melloni 39100 Dôle - 06 13 54 98 59

Responsable de la signalisation : TechniSign - 629 avenue Denis Papin 13340 Rognac - 06 62 20 70 66

Mail Pétitionnaire : sarah.aitalisaid@pmmconseil.com

Permissionnaire : Entreprise P.M.M. - M. Thibault Perrin - 6 rue Macedonio Melloni 39100 Dôle - 03 84 82 36 07

Mail permissionnaire : thibault.perrin@pmmconseil.com

Objet : Réalisation d'inspections détaillées sur l'ouvrage d'art n° 900 4414 - Demande d'arrêté de circulation en date du 16 février 2026

La Présidente du Département des Pyrénées Orientales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie,

Vu l'arrêté portant délégation de signature de la Présidente du Département au sein du Pôle Territoires et Mobilités en vigueur à la date de signature du présent arrêté,

Vu le règlement départemental de voirie approuvé par délibération N°41 en date du 22 juillet 2013 du Conseil Général,

Vu l'avis de Monsieur le Préfet en date du 17 février 2026,

Considérant que les travaux nécessitent des restrictions de circulation sur la route départementale n° 900,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, des entreprises et de leurs sous-traitants chargés de l'exécution des travaux,

Considérant qu'il importe de réduire, autant que possible, les entraves à la circulation engendrées par les chantiers,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Du 2 mars 2026 au 6 mars 2026, sur la RD 900 du PR 44+1050 à 44+1350, de 8h00 à 18h00 (durée prévisionnelle 1 jour) dans les deux sens de circulation, la circulation de tous les véhicules sera soumise aux prescriptions définies ci-dessous :

ARTICLE 6 :

L'arrêté est notifié au permissionnaire, copie adressée à :

- Mairie de Le Boulou
- L'Agence Routière de Céret-Tél. : 04 68 37 45 40-Mail : liste.agence_routiere_ceret@cd66.fr
- DDTM
- sarah.aitalisaid@pmmconseil.com - pascal.junoy@cd66.fr
- RÉGION TRANSPORT
- Hôpital / Service des Ambulanciers : jean-christophe.begue@ch-perpignan.fr
- M le Directeur Général des services du Département des Pyrénées Orientales
- USR / CIR66 / responsable UIR

Céret, le 17 février 2026

Pour la Présidente du Département
et par délégation,
Le Directeur de l'Action Territoriale

 Le Responsable du Service Routier
Départemental Plaine Littoral

Vincent GAUTHIER

Jérôme Lardière